ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 68296

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur les propositions formulées par la mission d'information sur la simplification législative et notamment concernant l'évaluation de la norme en aval de son adoption. Il lui demande s'il entend développer l'insertion, dans certains types de loi, de clauses de révision amenant le Parlement à débattre de l'efficacité du dispositif adopté dans un certain délai après son entrée en vigueur.

Texte de la réponse

Comme il l'a indiqué lors de son audition par la mission d'information sur la simplification législative le 9 juillet 2014, le Secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, estime que l'insertion de « clauses de révision » dans certaines lois demande une réflexion approfondie, notamment pour parer au risque de voir les législations devenir caduques faute de révision dans le délai imparti. Il est donc réservé sur l'utilisation à court terme de cet outil, inédit dans la tradition juridique française.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68296
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : Relations avec le Parlement
Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 novembre 2014, page 9233
Réponse publiée au JO le : 17 février 2015, page 1210